

Emily RUETE
née Princesse d'Oman et de Zanzibar

Mémoires d'une princesse arabe



Introduction par Colette Le Cour Grandmaison

CREDU - KARTHALA

Au milieu du XIX^e siècle, l'île de Zanzibar, au large des côtes de l'Afrique orientale, était un port fréquenté, le premier entrepôt de la traite des esclaves et du commerce de l'ivoire, le plus grand producteur de girofle du monde. Y régnait alors un sultan, originaire d'Oman dans la péninsule arabique, dont l'île était l'une des possessions les plus prestigieuses. Le sultan Saïd fit de Zanzibar non seulement son lieu de résidence privilégié mais aussi la capitale de son empire. Il déserta les sables et les rocs arides de l'Oman pour les rivages de cette île tropicale.

Le milieu du XIX^e siècle vit l'apogée de la prospérité de l'île. En 1890, en effet, elle tomba sous la tutelle britannique, devenant un protectorat. Bien qu'aujourd'hui elle n'ait pas perdu son autonomie puisqu'elle est un État indépendant fédéré à l'ancien Tanganyika (d'où le nom de Tanzanie), ses possibilités actuelles ne peuvent rivaliser avec ses richesses passées.

Salmé bint Saïd, l'une des trente-six enfants du sultan Saïd, naquit à Zanzibar et y passa son enfance et sa jeunesse. Elle eut comme voisin un commerçant allemand que le succès du négoce dans l'océan Indien avait attiré là. Elle s'en éprit et l'épousa, vivant le reste de ses jours en Allemagne. Trois enfants naquirent de ce mariage prématurément rompu par la mort de leur père. C'est à eux qu'étaient initialement dédiés les Mémoires de cette « Princesse d'Oman et de Zanzibar » dont l'intérêt parut tel à son entourage européen qu'il lui fut conseillé de les publier.

Écrits en allemand et publiés anonymement en 1886, ces Mémoires parurent en anglais dès 1888 sous le nom de l'auteur Emily Salmé Ruete. Témoignage unique sur la famille régnante et sur la vie à Zanzibar au XIX^e siècle, ils séduisent à la fois par la qualité de l'écriture et le récit du destin exceptionnel d'une princesse arabe et musulmane.

**MÉMOIRES
D'UNE PRINCESSE ARABE**

Avec le soutien du



www.centrenationaldulivre.fr

© Éditions KARTHALA, 2015
ISBN : 978-2-8111-5145-4

Emily Ruete

NÉE PRINCESSE D'OMAN ET ZANZIBAR

Mémoires

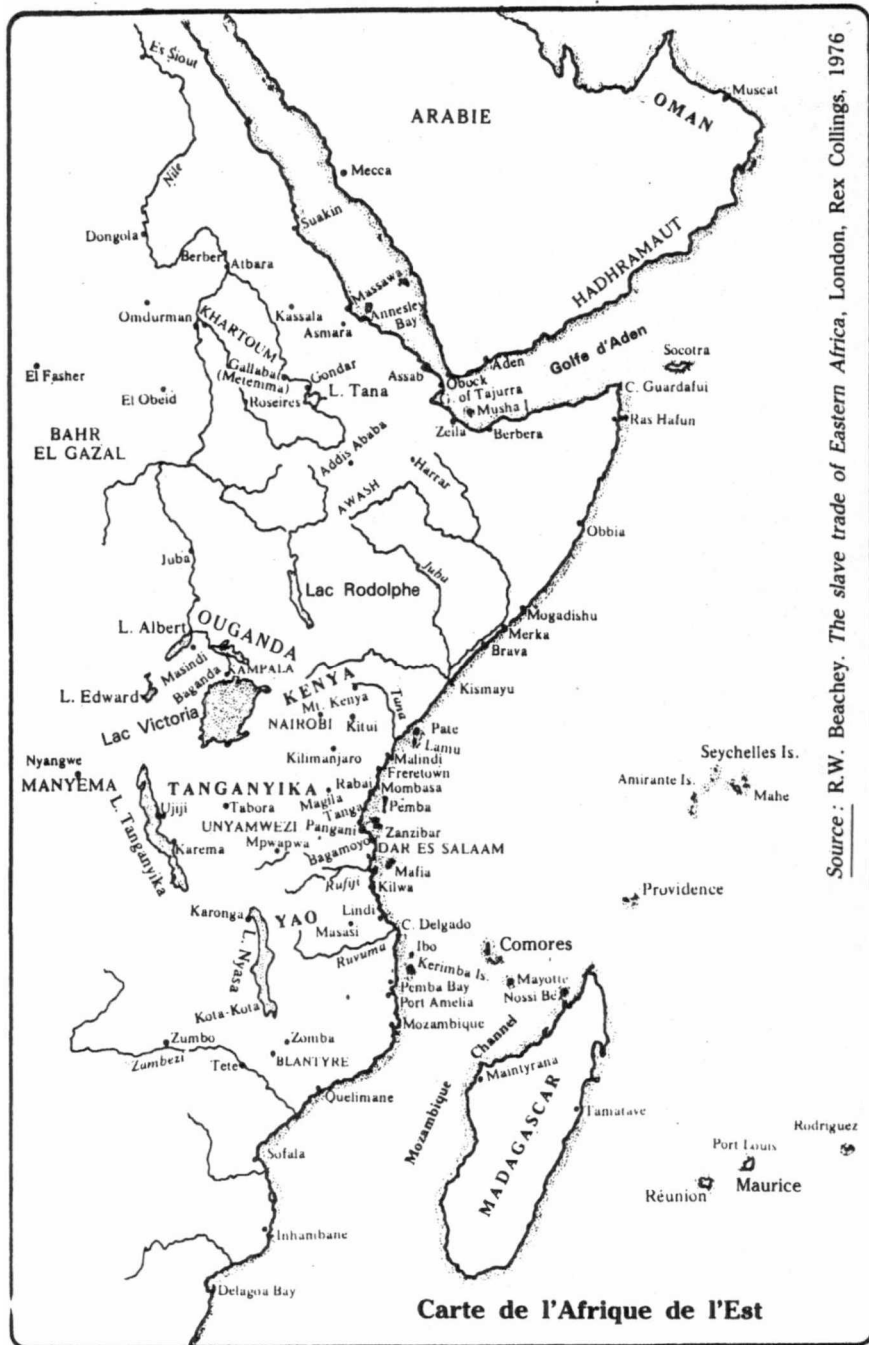
D'UNE

princesse arabe

Introduction à la nouvelle édition
par Colette LE COUR GRANDMAISON

KARTHALA
22-24 boulevard Arago
75013 Paris

CREDU
P.O. BOX 58480
Nairobi



Source : R.W. Beachey. *The slave trade of Eastern Africa*, London, Rex Collings, 1976

Introduction

Parus en allemand, il y a une centaine d'années (1886), ces Mémoires qui relatent l'enfance et la jeunesse de la princesse Salmé, fille du sultan d'Oman, dans l'île de Zanzibar où elle naquit, sont exceptionnels à tous les égards. Empreints de cette fraîcheur qui colore souvent les souvenirs de jeunesse, ils séduisent par la qualité de leur témoignage sur un monde intime et inconnu — la famille du sultan — et par un style direct, naïf qui sollicite le rêve et évoque la tradition du conte.

Salmé bint Saïd eut un destin exceptionnel. Vouée selon la coutume arabe à un mariage précoce avec un cousin de sa lignée paternelle, elle épousa à vingt-deux ans son voisin, Heinrich Ruete, commerçant allemand établi à Zanzibar dont la terrasse jouxtait la sienne. L'idylle déjoua les contrôles qui cernaient toute femme de la famille royale ; c'est enceinte que Salmé fuit à Aden soutenue par la complicité du consul anglais. Elle y donna le jour à un fils avant de convoler légalement, après s'être convertie au christianisme. Selon la tradition, elle aurait encouru la mort par lapidation pour le déshonneur infligé à sa famille si son frère Madjid, alors sultan, n'avait permis qu'elle s'échappât. Vie hors du commun s'il en fut.

Zanzibar où Salmé vécut les vingt premières années de sa vie était au milieu du XIX^e siècle à l'apogée de sa prospérité. L'île qui drainait de vastes hinterlands était le débouché d'un immense espace économique qui s'étendait des lacs de l'Afrique centrale à l'ouest jusqu'à la côte à l'est, et de la Somalie au nord jusqu'au cap Delgado au sud. Sa richesse d'entrepôt avait établi son renom dans le monde

entier. Selon un proverbe swahili (1) « quand on jouait un air de flûte à Zanzibar, on dansait jusque dans la région des grands lacs »... C'est dans une île aux ressources abondantes et au sein d'une société riche que Salmé vit le jour.

1. Le règne du sultan Saïd et la société de Zanzibar

Son père, le sultan Saïd (1791-1856), régnait sur la terre d'Oman à l'extrémité orientale de la péninsule Arabique et sur un empire qui s'étendait de la côte du Mekran (côte méridionale de la Perse) jusqu'aux îles de la côte orientale d'Afrique. Les Omanais y pratiquaient depuis des siècles la traite des esclaves. Au cours du XIX^e siècle, l'expansion omanaise en Afrique orientale atteint son apogée. Après des luttes internes et une succession controversée en Oman, la situation politique se stabilisa, laissant au souverain le temps de séjourner dans ses possessions insulaires. Ce fut le début de la période la plus florissante de Zanzibar dont il fit son lieu de résidence privilégié et la capitale de l'empire omano-africain.

Au XIX^e siècle, la richesse de l'île provoqua la venue en plus grand nombre d'Arabes et d'Indiens, présents de longue date, mais aussi celle de négociants occidentaux attirés par le commerce et la création de plantations.

La traite des esclaves était destinée à pourvoir en main-d'œuvre les États du golfe arabo-persique. Marins et marchands, les Omanais naviguaient au rythme de la mousson qui les emportait (novembre à février) de leurs terres arides vers les rivages luxuriants des îles de la côte orientale. Elle les ramenait quelques mois plus tard (avril à septembre) chargés de leurs cargaisons humaines vers le golfe

(1) *Swahili* : ce terme vient du mot arabe *sawāhil* qui signifie le rivage, la côte. Il désigne les habitants de la côte orientale d'Afrique qui parlent le *kiswahili*. Le *kiswahili* est une langue bantoue qui contient 30 à 40 % de mots arabes. Cette langue a environ 50 millions d'utilisateurs dans l'Est africain.

d'Oman. Au fil des siècles, les Omanais s'étaient établis dans les îles égrenées le long de la côte d'Afrique. Le contrôle de certaines d'entre elles échappait à la dynastie régnante des Al Bou Saïd, tel Mombasa qui était le fief de la tribu omanaise des Mazrui. La cassette des sultans d'Oman était généreusement alimentée par les revenus qu'ils tiraient de leurs possessions africaines. La traite y entraînait encore pour une part importante en 1845, bien que les Anglais aient essayé dès 1822 d'y apporter des restrictions. « Si l'on en croit le capitaine Hamerton, l'imâm (2) retire annuellement de la côte d'Afrique 22 000 esclaves dont 13 000 sont dirigés sur la mer Rouge, la côte d'Arabie et la Perse pour y être vendus » (3), indique Broquant, consul français à Zanzibar, dans un rapport du 18 avril 1845 au ministère de la Marine.

L'augmentation considérable au XIX^e siècle de la demande d'ivoire africain, dit « ivoire doux », poussa les marchands omanais à s'aventurer de plus en plus loin à l'intérieur du continent, ouvrant de nouvelles routes caravanières dans des terres inconnues.

Trois grands axes pénétraient le continent africain de l'est :

— l'axe méridional, le plus ancien, qui partant de Kilwa atteignait le lac Nyassa,

— la route centrale qui, de Bagamoyo, s'enfonçait à l'ouest vers le lac Tanganyika au-delà duquel s'étendait le bassin du Congo où l'ivoire abondait,

— et l'axe septentrional qui reliait Mombasa au lac Victoria.

En dix ans, de 1840 à 1850, les exportations d'ivoire à partir de Zanzibar doublèrent. Le nombre des caravanes

(2) *Imâm* : ce terme désigne le croyant qui dirige la prière communautaire. Dans la secte ibâdite à laquelle appartiennent en majorité les Omanais, il désigne le chef élu de la communauté. Ce terme fut employé dans la plupart des textes jusqu'au XIX^e siècle. Au cours du XIX^e siècle, le chef de l'État d'Oman et de Zanzibar fut appelé *sultân*, c'est-à-dire celui qui détient le pouvoir.

(3) Lettre du consul français au chef du bureau du chiffre du ministère de la Marine (18 avril 1845), *Archives des Affaires Étrangères*, I, Correspondance commerciale, Zanzibar, 1828-1851.

s'accrut, les charges d'ivoire aussi. La route principale passant par Tabora en pays Unyamwezi qui devint une ville-étape entre la côte et les provinces orientales du Congo, fut alors la plus fréquentée. Le Maniema inexploré où les marchands omanais ouvrirent les premières pistes se révéla très riche en ivoire. Une chronique arabe du XIX^e siècle souligne que dans cette région un certain Allah bin Salim al-Kharusi avait amassé tant d'ivoire qu'il devait emprunter une échelle pour parvenir au sommet du tas de défenses accumulées. De surcroît, les transactions purent s'effectuer dans cette province et pendant un certain temps à des prix très avantageux en raison du grand éloignement de la côte et de l'ignorance des prix pratiqués à Zanzibar.

La durée des convoiements s'allongea, les distances parcourues étant énormes. Il est mentionné que vers 1850 un million de porteurs passaient chaque année par Tabora ; une caravane en comptait une soixantaine qui n'effectuait que la moitié du parcours. Les Swahilis recrutés sur la côte s'arrêtaient à Tabora ; les porteurs wanyamwezi prenaient le relais. La longueur des trajets et l'augmentation du nombre des porteurs élevèrent considérablement le coût d'équipement des caravanes. En 1848, à l'intérieur du continent, les termes de l'échange étaient d'une livre de perles contre dix livres d'ivoire ; dix ans plus tard, pour la même quantité d'ivoire, les termes étant alors à égalité (4), les biens échangés étaient constitués de pièces de tissus, de perles, d'objets de fer et de cuivre, d'armes et de poudre. Dès lors l'investissement initial pour la mise sur pied d'une caravane nécessita des capitaux importants.

Ce fut la minorité indienne de Zanzibar qui fournit ces capitaux dans la majorité des cas, soit sous forme de biens d'échange, soit sous forme de prêts d'argent. Alors qu'un grand nombre d'Omanais continuait d'armer des boutres, de naviguer et prenait la tête des caravanes, c'est-à-dire encourait et assumait les risques maritimes et terrestres de ce commerce à longue distance soumis à tant d'aléas (mala-

(4) Information trouvée dans les *Archives de Zanzibar*, AA 12/4, Report on slaves and slaves owners, 1875.

die, vols, révoltes, tempêtes), la communauté indienne de l'île se cantonna dans le négoce. Le sultan Saïd affirma l'administration des douanes à la firme familiale indienne Sewji ; cette communauté eut donc l'occasion de se tailler une place financière de choix dont nous verrons l'évolution ultérieure avec l'économie de plantations et l'affranchissement des esclaves.

Les plantations de girofle apparurent dans l'île dans la seconde décade du XIX^e siècle. Importé des Mascareignes, l'arbre y prospéra. Ce fut le sultan Saïd lui-même qui créa les premières plantations — *mashamba* en kiswahili — et imposa cette culture à ses sujets. Il devint le plus riche planteur de l'île, suivi de près par son entourage familial, ses ministres et quelques clans omanais anciennement établis comme celui des Harthy. Le sultan ne possédait pas moins de 12 000 girofliers sur ses plantations ; 4 000 esclaves selon F. Cooper (5) y travaillaient et la récolte annuelle s'élevait à 5 000 ou 6 000 *frasilas* (6). L'île septentrionale, Pemba, proche de Zanzibar, se révéla plus favorable encore à la culture du girofle. Les Arabes y acquirent des terres, créèrent des plantations dont la responsabilité était laissée à quelque gérant arabe supervisant la main-d'œuvre servile. Ils gardèrent leur résidence à Zanzibar, menant de front plantations et commerce.

Zanzibar devint le premier producteur mondial de girofle. Vers 1840, « la manie du girofle », selon l'expression de l'historien tanzanien Abdul Sheriff (7), avait atteint toutes les classes commerçantes de la société. Même si dans sa majorité « l'aristocratie terrienne » était composée d'Arabes, les Indiens n'en étaient pas totalement absents ; certains d'entre eux avaient acheté des terres et y cultivaient cette épice.

L'économie de plantations instaura un nouveau mode de vie. Bien que la culture du girofle soit peu exigeante, elle

(5) COOPER Frederick, *Plantation slavery on the East coast of Africa*, 1977, New Haven and London, Yale Univ. Press, p. 53.

(6) *Frasila* : mesure de poids = 35 livres.

(7) SHERIFF Abdul, *Slaves, spices and ivory in Zanzibar*, 1987, Eastern African Studies, p. 51.

nécessitait une main-d'œuvre abondante au moment des récoltes c'est-à-dire deux fois l'an : de juillet à septembre pour la petite récolte, de novembre à décembre pour la grande. Le peu de travail agricole que réclamaient les girofliers et leur rapport élevé entraînèrent la désaffection des autres activités agricoles ; les plantations de coprah furent un temps négligées, les cultures vivrières, elles, pourtant indispensables à la population des îles, disparurent presque totalement. Zanzibar et Pemba qui avaient été exportatrices de vivres frais, durent alors en importer.

La traite des esclaves continua d'alimenter le trafic international, mais approvisionna aussi les plantations. Les Omanais tiraient des profits énormes de la vente des quelque 200 000 esclaves qui, vers le milieu du siècle, transitaient chaque année par Zanzibar et une main-d'œuvre servile que se partagèrent inégalement commerce et plantations. La plupart des auteurs estime que dans l'île cette population servile dépassait en nombre celui de toutes les autres communautés. Le chiffre de 100 000 esclaves était avancé pour l'année 1834 — soit deux tiers des habitants de Zanzibar —, celui de 60 000 pour l'année 1847 (8). La difficulté des estimations, en dehors de l'absence de statistiques, tient également au fait que le taux de mortalité de la population servile dans l'agriculture était très élevé : 22 à 30 %, ce qui impliquait que tous les quatre ans, cette population d'esclaves était entièrement renouvelée (9)... Tous les esclaves n'étaient pas employés dans le secteur agricole ; ils étaient aussi utilisés comme domestiques, artisans, marins, porteurs dans les caravanes. Ceux qui vivaient sur les plantations, travaillaient à raison de trois jours pour leurs maîtres et quatre jours pour eux, à l'exception des deux périodes de récolte du girofle. Ils pouvaient donc cultiver un lopin de terre dont ils vendaient les produits au marché local. Lorsque vers 1870, les restrictions de ce trafic humain devinrent effectives et qu'un grand nombre d'esclaves

(8) NICHOLLS C.S., *The Swahili Coast : politics, diplomacy and trade on the East African littoral, 1798-1956*, 1971, London, Allen & Unwin Ltd, p. 205.

(9) *Idem*, p. 203.

durent être affranchis, les conditions d'exploitation des plantations changèrent totalement.

Au fil des décennies, les Indiens étaient venus en plus grand nombre ; comme les Arabes, la prospérité de l'île avait précipité leurs migrations. Venus du nord-ouest de l'Inde, du Kutch d'où ils importaient des tissus appelés *kaniki*, du Goujarat et de Bombay, ils ne furent d'abord que des agents itinérants entre Zanzibar et l'Inde. Puis, ils ouvrirent des maisons de commerce dans l'île ; ils ne ratèrent pas l'occasion, à la période de la « manie du girofle » (clovemia), de devenir planteurs. Prêteurs à gage, ils pratiquaient des taux d'intérêt très élevés ; cependant, ils devinrent les bailleurs de fonds de la majorité des groupes de Zanzibar. Par ce biais, ils s'introduisirent dans tous les secteurs où les Arabes omanais jouaient un rôle prépondérant. S'immisçant dans le commerce des caravanes, ils fournissaient soit les biens, soit l'argent, se réservant la vente de l'ivoire au retour. Bon nombre d'Arabes leur donnaient en hypothèque leurs terres ou leurs esclaves. Lorsque les esclaves durent être affranchis, une grande partie des planteurs omanais se trouva dans l'incapacité financière de payer une main-d'œuvre salariée ; un certain nombre d'entre eux durent céder leurs terres hypothéquées, d'autant plus que la communauté indienne s'empressa de réclamer son argent (10). Dans une lettre au ministre des Affaires étrangères, le consul français de Zanzibar écrit en 1870 : « Les gouvernements de l'Inde... poursuivent énergiquement ici l'abolition de l'esclavage et de concessions en concessions obtenues en échange de services, ils préparent et consomment vraisemblablement avec la fin de l'esclavage non pas seulement la ruine des intérêts mais de la société musulmane » (11). Sans qu'ils aient ruiné la société musulmane, il est certain qu'ils furent dès lors une classe marchande et financière prééminente.

(10) Lettre du consul de France à Zanzibar (2 mai 1860), *Archives des Affaires Étrangères*, Correspondance commerciale, Zanzibar, 1852-1865.

(11) Lettre du consul de France à Zanzibar (17 octobre 1869), *Archives des Affaires Étrangères*, Correspondance consulaire, Zanzibar, 1866-1874.

Cosmopolite, l'île l'était tout à fait. Indiens, Ismaïliens et Hindous, Arabes d'Oman et du Hadramaout, Anglais, Américains, Français, Allemands s'y côtoyaient. « Trois maisons de Hambourg ont leurs représentants à Zanzibar, à savoir Rick, Koll et Ruete. Les deux premières ne font que peu d'affaires mais la troisième, je crois, est une maison de commerce considérable » (12). Ce fut parmi les agents de cette dernière maison que la princesse Salmé trouva son mari.

L'intérêt croissant que portaient les étrangers au commerce de l'île avait décidé le sultan à leur accorder un certain nombre d'avantages tels qu'entrée libre dans les ports d'Oman et de ses possessions, taxes douanières limitées sur les marchandises, « paix perpétuelle » enfin, souhaitée et proclamée. Des traités entérinèrent ces dispositions ; le premier avait été signé en 1833 avec les États-Unis, le second en 1839 avec les Anglais, le troisième en 1844 avec la France.

Plusieurs firmes s'étaient installées dans l'île. La compétition entre les maisons de commerce occidentales, qu'elles fussent américaines, françaises ou allemandes, était grande. La tolérance manifestée par le sultan à l'égard de ces étrangers est ainsi appréciée par Pierre-André Gervau, médecin à Zanzibar, dans une lettre qu'il adressait aux Affaires étrangères en 1847 : « L'imam de Mascate est devenu depuis quelque temps un vrai négociant. Il vend, il achète, il troque. Il ne respire que commerce » (13).

Gomme, copal, cuirs séchés, sésame, orseille, ivoire, coprah, girofle, telles étaient alors les exportations essentielles de l'île. C'est dans cette société aisée et dans cette île cosmopolite de la côte orientale d'Afrique que Salmé naquit en 1844. Comme l'écrivit V.S. Naipaul : « La côte n'était pas vraiment africaine. Elle était arabe, hindoue, perse, portugaise et nous qui y vivions, étions en fait des gens de l'océan Indien. Nous tournions le dos à la vérité-

(12) Lettre du consul de France à Zanzibar (29 novembre 1863), *Archives des Affaires Étrangères*, Correspondance commerciale, Zanzibar, 1852-1865.

(13) Lettre du consul de France à Zanzibar (22 mai 1847) au ministre des Affaires étrangères, *Archives des Affaires Étrangères*, I, Correspondance commerciale, Zanzibar, 1828-1851.

ble Afrique. Bien des kilomètres de brousse et de désert nous séparaient des gens de l'intérieur ; nous regardions vers la mer, vers les pays avec lesquels nous commercions : l'Arabie, l'Inde, la Perse. C'étaient aussi les pays de nos ancêtres » (14).

2. Les Mémoires

Ces mémoires sont une source d'informations de premier ordre sur la vie intime et quotidienne de la famille royale à Zanzibar. Ils sont nourris de détails précis qui en font une mine de renseignements pour qui veut connaître le mode de vie dans l'entourage du sultan et dans la société de l'île au XIX^e siècle. Témoignage unique exploité comme tel, en particulier par la romancière américaine M.M. Kaye dans son livre *Trade wind* (15). Situait son intrigue à Zanzibar à cette époque, elle recueillit dans les « Mémoires de la Princesse » les données nécessaires à la reconstitution « d'un contexte historique absolument exact » comme le souligne son éditeur.

Comme dans toute société musulmane, la vie quotidienne était réglée par les devoirs religieux et, en premier lieu, les cinq prières journalières qui fixent heure du lever et du coucher, et l'heure des repas. Dans la famille royale un protocole rigide régissait les relations interpersonnelles et les préséances ; cependant, l'observance d'une étiquette qui assigne à chacun une place correspondant à son statut familial et social était pratiquée dans toutes les familles ; en Oman, elle est encore aujourd'hui en vigueur. Ainsi canalisée, la vie de chaque jour se déroulait dans une totale monotonie que seuls pouvaient rompre des événements familiaux tels qu'un mariage ou un décès, ou des manifes-

(14) NAIPAUL V.S., *A la courbe du fleuve*, Paris, Albin Michel, 1982, p. 18.

(15) KAYE M.M., *Trade wind*, Londres, Allen Lane, 1963 ; traduit *Zanzibar*, Paris, Albin Michel, 1982.

tations majeures telles que les grandes fêtes qui suivent la fin du Ramadan. L'improvisation ou la fantaisie n'avaient guère de place dans le déroulement uniforme des jours. Il suffit de lire Salmé et de constater avec quel plaisir était vécue la moindre rupture dans cette durée — tels ces pique-niques sur l'une des plantations du sultan — pour en prendre la mesure.

Vie confinée, vie surveillée. Nourrices, esclaves, eunuques entouraient les femmes de la famille royale depuis le berceau jusqu'à leur mariage. Elles vivaient dans un bourdonnement de domestiques ; qui apportait l'eau, qui allumait les lampes, qui accompagnait les sorties d'un palais à l'autre, qui déshabillait les princesses ou aidait à leur toilette. Elles vivaient sous le regard constant de témoins serviles. Aussi est-il difficile d'imaginer comment Salmé contourna une telle surveillance — sujet qu'elle n'aborde pas dans ses Mémoires — et parvint à quelque intimité avec son amant.

La petite enfance se déroulait entre la nourrice, la mère et les femmes du harem, c'est-à-dire les épouses et les concubines du sultan. La première épouse dominait de son autorité, liée à sa position hiérarchique, l'ensemble de la maisonnée. Le sultan possédant plusieurs palais, cette femme exerçait sa tutelle sur l'une des résidences préférées du Sultan — Bayt el-Mtoni — mais son autorité morale s'étendait à l'ensemble de la famille royale. Les jeunes enfants, nombreux, puisqu'on ne comptait pas moins de cinq à six naissances par an en raison du grand nombre de concubines, s'ébattaient dans un monde essentiellement féminin. A l'inverse des femmes, épouses ou concubines qui étaient tenues à l'écart des repas familiaux, les enfants étaient admis à la table que présidait leur père. Au sortir de la petite enfance, les garçons étaient placés à sa droite et les filles à sa gauche. Le sultan, comme tout maître de maison dans le monde arabe, servait souvent lui-même les mets disposés devant lui.

Courte éducation scolaire pour les filles comme pour les garçons sous l'égide d'une institutrice : apprentissage de l'alphabet, rudiments de lecture et d'arithmétique, versets

du Coran appris par cœur. Là s'arrêtaient les exigences en matière de savoir. Au harem, les mères complétaient l'éducation de leurs filles : couture, broderies, dentelles. La plus grande attention était accordée à l'habillement, le sultan approvisionnant en « toilettes » une fois l'an toutes les femmes de ses maisonnées.

Vie oisive pour les princesses qui se consacraient à leurs atours, aux bavardages entre femmes et aux visites de l'après-midi de palais à palais. L'importance du temps accordé à la vie relationnelle avec des membres de la famille ou du voisinage était et est encore un fait majeur de cette société, qu'il s'agisse de la famille royale ou de toute autre famille arabe ; rapports étroits maintenus par un entrelacs de visites réciproques.

L'enfance était courte pour les princesses comme pour les autres filles puisque dès la puberté, elles étaient susceptibles d'être mariées à un membre de leur famille paternelle choisi par leur père, dès leur plus jeune âge ou plus tardivement. Rappelons, comme l'a écrit André Miquel (16), que, « dans ce système qui privilégie l'ascendance mâle, le père est, pour chaque individu et aussi haut qu'on puisse remonter dans l'échelle des générations existantes, le personnage fondamental de référence ».

Toute descendance, née d'une épouse, d'une concubine ou d'une esclave, était agrégée au lignage paternel. Salmé le souligne dans ses Mémoires en nous précisant que, dans ce harem placé sous le signe de « la confusion des langues », car beaucoup de concubines étaient étrangères, « aucune distinction de couleur n'était faite entre les enfants ». C'est le statut de la lignée paternelle qui fait loi et c'est toujours lui qui prévaut aujourd'hui.

Dans cette société, seul un homme pouvait épouser une étrangère ou une femme de statut inférieur. L'inverse était exclu sous peine de déshonneur pour la lignée. Ainsi le groupe ne cédait-il pas ses femmes ; le mariage de Salmé,

(16) MIQUEL André, *L'Islam et sa culture*, vii-xx^e siècle, Paris, Armand Colin, 1977, p. 28.

femme d'un rang élevé, avec un Allemand, il y a plus d'un siècle, reste l'exception par excellence.

Limité à la vie familiale et domestique, le rôle des femmes était socialement et culturellement de second plan ; politiquement, il l'était aussi. Il apparaît dans les Mémoires que Salmé fut impliquée dans la controverse qui opposa ses deux frères lors de la succession de leur père. Elle y fut étroitement mêlée puisqu'elle prit parti pour Barghash contre son frère Madjid ; mais le rôle qu'elle joua relève tout au plus de l'intrigue de palais.

Parmi les coutumes que présente Salmé, les représentations des maladies et les traitements qui leur sont appliqués, sont parmi les plus intéressantes. En premier lieu, un fait frappant est le petit nombre de maladies répertoriées dans un climat tropical humide où elles étaient fort nombreuses ; l'ignorance médicale, il y a cent cinquante ans, n'était peut-être pas tellement plus grande dans cette société que dans la nôtre. Un traitement commun aux deux était l'usage fréquent de la saignée. L'utilisation de plantes se pratiquait également mais la pharmacopée arabe paraît très pauvre, du moins présentée par Salmé.

Un certain nombre de maladies était attribué à l'intervention des esprits — les djinns — qui escortent les hommes ou à celle du diable qui les possède. Doublets des êtres humains, l'ambivalence est la caractéristique des esprits ; ils peuvent être bons ou malveillants. Le registre des maladies ou des difficultés de l'existence qu'ils peuvent résoudre est large : restaurer la santé, soigner la stérilité, apaiser les querelles familiales ou conjugales, favoriser éventuellement la réussite. Pour solliciter leur bienveillance ou les remercier de ce qu'ils ont accordé, une offrande leur est apportée dans le lieu qu'ils se sont approprié. A Zanzibar, c'était une source appelée Tschemschem, du nom à peine swahilisé du célèbre puits Zemzem de la Mecque. Devenus malfaisants, ils provoquent des maladies que l'on peut aussi imputer au diable : crises convulsives ou hystérie, boulimie, apathie. Les femmes semblent plus facilement prédisposées à ces atteintes que les hommes et dans le harem du sultan, les femmes originaires d'Abyssinie, c'est-

à-dire des femmes africaines, étaient les plus touchées. Danse de possession suivie du sacrifice d'un animal sont les remèdes curatifs à ces maladies. Il est intéressant de souligner que dans certaines tribus d'Afrique noire, les maladies d'origine psychique ou celles concernant la fécondité ou la stérilité sont imputées à l'intervention d'un esprit malfaisant et traitées selon les mêmes principes. Au cours de la danse, le malade possédé est pris en charge par les femmes du groupe thérapeutique ; une fois l'animal sacrifié, son sang est répandu sur le lieu où l'esprit s'est établi, ou donné au malade qui en est enduit ou qui le boit. Ces pratiques dans une société musulmane monothéiste relèvent certainement d'un syncrétisme entre les croyances rémanentes de l'Arabie pré-islamique et celles tout à fait vivantes d'une Afrique noire animiste.

On ne peut s'étonner comme Salmé du fait que les Omanais d'Oman soient choqués de ces pratiques, Omanais qui, « à l'inverse de tous les Musulmans ne sont pas superstitieux », écrit-elle. En effet, la secte religieuse à laquelle appartiennent en très grande majorité les habitants d'Oman, l'ibâdisme, est une secte puritaine d'où est bannie toute manifestation ostentatoire et où aucun culte de saint n'existe. Ce qui apparaît comme superstition ne peut donc que susciter leur réprobation. Il semble que ce ne soit pas le seul point sur lequel les habitants d'Oman se sentent fort éloignés de leurs compatriotes des îles.

Un des aspects passionnants de ces Mémoires est de nous restituer la vision qu'avaient les Omanais de la péninsule Arabique de leurs émigrés insulaires. « Bien meilleurs et de rang plus élevé que leurs parents d'Afrique, tels se sentent les Omanais de la Péninsule. » Selon eux, écrit la princesse, « nous ne sommes pas très éloignés des nègres parmi lesquels nous avons été élevés ». Dans leur jugement sur leurs insulaires, les Omanais se rapprochaient du jugement de ces derniers sur leurs propres esclaves ! Les uns comme les autres, saisis par les indolences tropicales, ne travaillaient que s'ils y étaient « forcés ». Le consul français de Zanzibar écrivant au ministre des Affaires étrangères en 1869 soulignait également le changement qui s'était opéré

dans les comportements des Omanais de Zanzibar et ceux qui arrivaient de la Péninsule : « Autant les Arabes de Zanzibar sont énervés, dépourvus de force et de courage, autant ceux de Mascate dont ils proviennent sont vigoureux, énergiques et redoutables. Le climat a opéré cette rapide transformation » (17). Mais si les moiteurs des îles anéantissaient tant les forces des maîtres que celles des esclaves, les émigrés des îles jetaient à leur tour un regard éloigné voire indifférent sur leur région d'origine et les membres de leur famille qui y vivaient toujours. La pauvreté, disaient-ils, les a condamnés à l'émigration et ce sont les richesses de Zanzibar qui leur ont procuré une certaine abondance. Salmé affirme sans hésitation que « notre prospérité date du moment où mon père a conquis et occupé Zanzibar ». Après la mort de son père, le partage qui s'est opéré en deux sultanats — l'un d'Oman, l'autre de Zanzibar — sous le contrôle du vice-roi des Indes, les interdictions du trafic des esclaves devenues efficaces, firent que le règne du sultan Saïd correspondit au sommet de la richesse de cette société.

Le regard que porte Salmé sur sa société et sur la nôtre, sa vision de femme « orientale », est un des aspects exceptionnels du livre et aussi un des plus attachants.

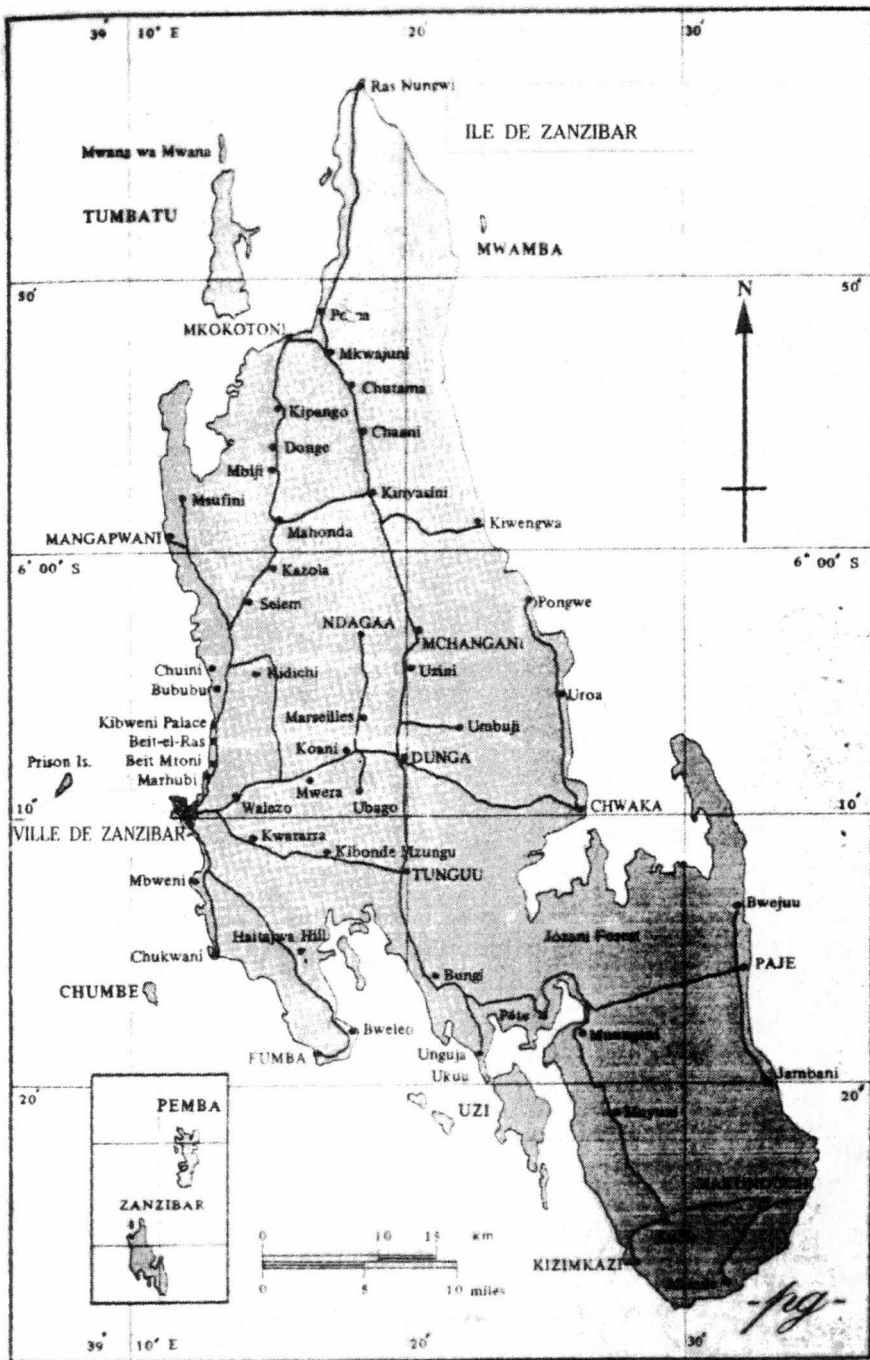
Ses racines étaient à Zanzibar ; elle rêvait d'y retourner entourée de ses enfants. Elle y revint quelque vingt ans plus tard. Mais Zanzibar revisitée n'était plus ce qu'elle avait été. La fête du retour fut obscurcie par le souvenir idéalisé du passé. Nous dirions, paraphrasant un philosophe (18), que Salmé ne pouvait guérir de « sa blessure nostalgique » car elle était de l'ordre du « jamais plus » : elle n'était plus princesse, elle n'était plus musulmane et l'étranger qu'elle avait aimé, n'était plus. Sa petite île verdoyante et loin-

(17) Lettre du consul français à Zanzibar (19 août 1869), *Archives des Affaires Étrangères*, Correspondance consulaire, Zanzibar, 1866-1874.

(18) JANKELEVITCH V. et BERLOWITZ B., *Quelque part dans l'inachevé*, Paris, 1978, Gallimard, Folio-essais, p. 257.

taine dans les eaux de l'océan Indien s'élargissaient aux dimensions d'une patrie à jamais perdue.

Colette LE COUR GRANDMAISON
Chercheur au CNRS
Laboratoire d'Ethnologie
et de Sociologie comparative
de Paris X - Nanterre



BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE

Émily Ruete

NÉE PRINCESSE D'OMAN ET ZANZIBAR

Mémoires

D'UNE

Princesse Arabe

TRADUIT DE L'ALLEMAND PAR L. LINDSAY

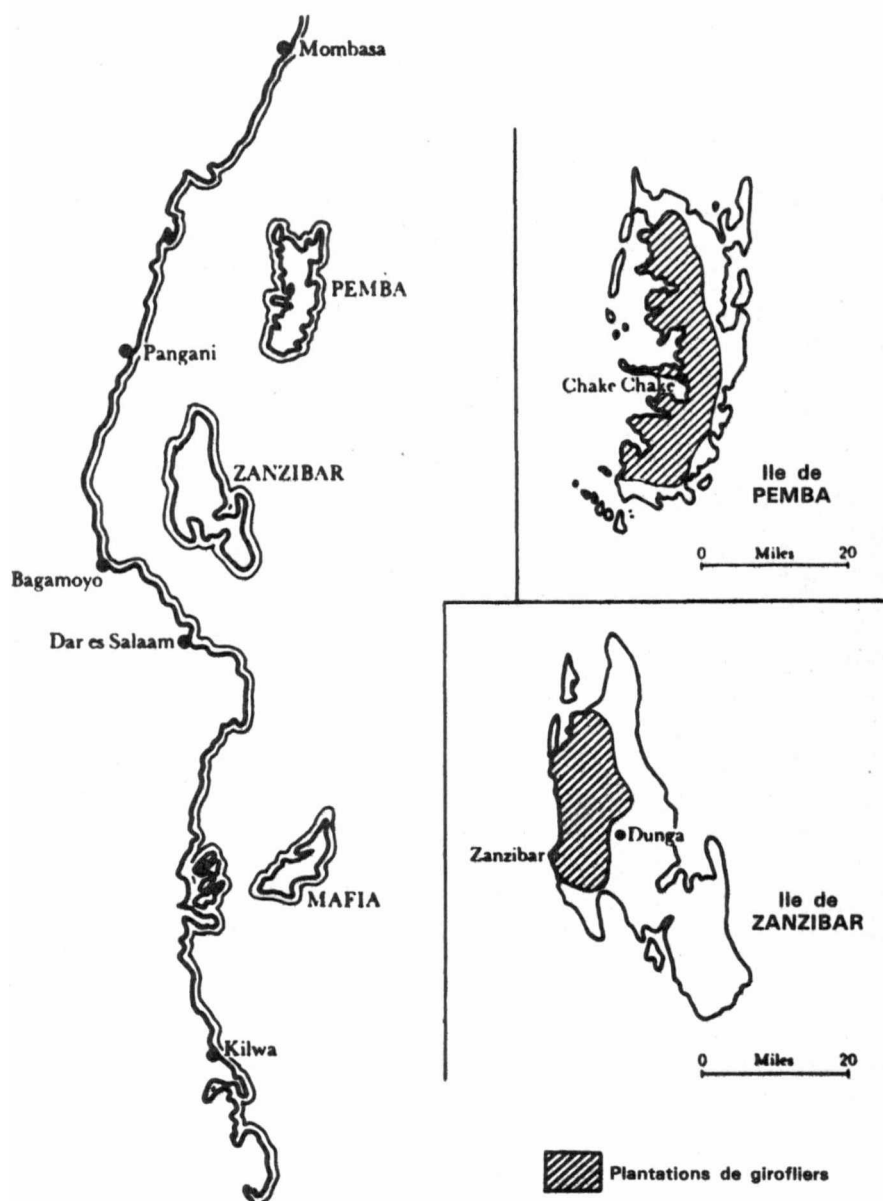
PARIS

DUJARRIC-ET C^{ie}, ÉDITEURS

50, RUE DES SAINTS-PÈRES, 50

1905

Zanzibar et Pemba



Avant-propos

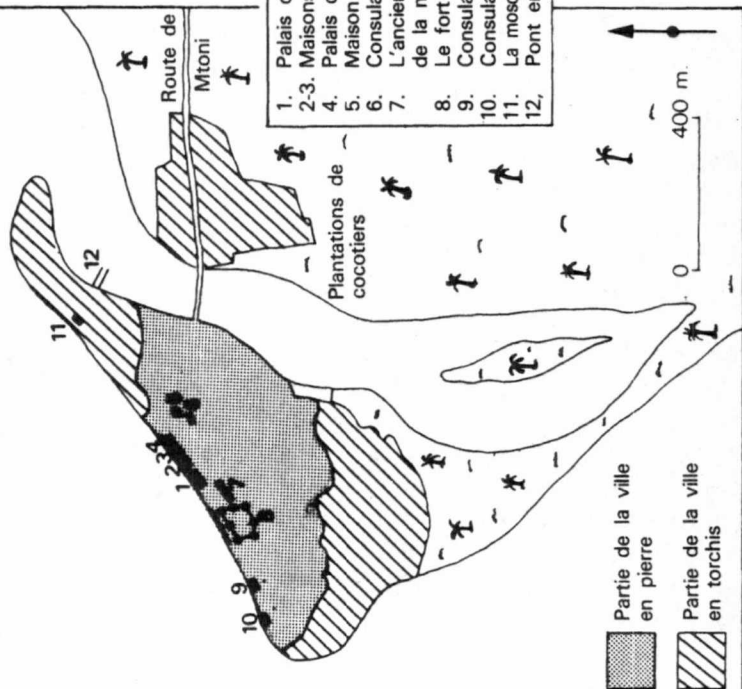
Il y a neuf ans que je conçus le projet d'écrire ces Mémoires à l'intention de mes enfants, qui ne savaient rien de mes origines, sinon que je suis arabe et que je naquis à Zanzibar où s'est écoulée ma jeunesse. Épuisée moralement et physiquement, je ne croyais pas qu'il me serait donné de les voir grandir et que je pourrais un jour les entretenir de mes premières années et des changements survenus dans mon existence. C'est ainsi que je me suis résolue à écrire les événements de ma vie ; j'y ai mis tout mon cœur et la plus absolue sincérité. Que cette œuvre soit donc accomplie pour les chers enfants dont la tendresse m'a soutenue pendant mes longues années de deuil, et dont la sollicitude filiale ne s'est jamais lassée.

A l'origine, ces Mémoires n'étaient pas destinés au grand public, mais seulement à mes enfants, auxquels je voulais léguer ce gage de mon amour. Cédant enfin aux conseils réitérés de mes amis, je me décide à les publier.

Depuis des années, ces pages étaient écrites ; seul, le dernier chapitre a été ajouté en supplément. Je l'écrivis à la suite d'un voyage que je fis avec mes enfants à Zanzibar, ma première patrie. Puisse ce livre se répandre au loin, et être accueilli avec la sympathie qu'il m'a été donné de rencontrer partout.

Emily RUETE,
née Princesse d'Oman et Zanzibar.

ZANZIBAR EN 1846



1. Palais du sultan.
- 2-3. Maisons appartenant au palais.
4. Palais du fils du sultan.
5. Maison du gouverneur de la ville.
6. Consulat de France.
7. L'ancien palais du sultan au bord de la mer, avec sa grande tour.
8. Le fort arabe de Gareza.
9. Consulat d'Angleterre.
10. Consulat des États-Unis.
11. La mosquée de Malindi et son minaret.
12. Pont en cours de construction.

La ville de Zanzibar aux alentours de 1846, d'après Guillaumin

Bayt-el-Mtoni

Bayt-el-Mtoni (1), où je suis née, était le plus ancien de nos palais, dans l'île de Zanzibar.

Situé au bord de la mer, à 8 kilomètres environ de la ville de Zanzibar, Bayt-el-Mtoni était délicieusement caché dans un bois de cocotiers, de manguiers et de tous les représentants superbes de la végétation des tropiques. Le nom de Mtoni donné à cette résidence est celui d'un petit fleuve qui prend sa source dans l'intérieur de l'île, à quelques heures de distance, et qui, après avoir traversé le palais formant de place en place de gracieux bassins, va se jeter dans le joli bras de mer qui sépare notre île du continent africain, et dont les eaux sont constamment sillonnées par les navires du monde entier.

Une seule et vaste cour s'étendait au milieu des nombreux bâtiments qui composaient Bayt-el-Mtoni. Cette série

(1) Bayt-el-Mtoni s'appelle maintenant Beit Mtoni (de l'arabe *bayt*, maison, et du swahili *mtoni*, au bord de la rivière). Elle fut construite peu avant 1828 par un Arabe du nom de Salih ben Haramil Al-Abri. Il aurait introduit le giroflier à Zanzibar en provenance de la Réunion, et il aurait créé les deux premières plantations à Mtoni et à Kisimbani. Seyyid Saïd confisqua ses biens sous le prétexte qu'il avait enfreint le Traité de Moresby de 1922 interdisant aux sujets d'Oman de faire la traite des esclaves avec des représentants des puissances chrétiennes. Lui-même s'y installa pour la première fois quand il se rendit à Zanzibar en 1828. Il agrandit considérablement la propriété qui, dit-on, a pu loger jusqu'à 1 000 personnes de sa famille et des domestiques. En 1914, la maison fut partiellement détruite, à l'exception de quelques bains. Cf. *Zanzibar Guide*, 1952 ; J.M. GRAY, *History of Zanzibar from the Middle Ages to 1856*, 1962, p. 129. (...) Abdulla Saleh Farsy semble proposer une version déformée : voir *Seyyid Said bin Sultan*, Mwongozi Press, Zanzibar, 1942, pp. 29 et 57. Pour la description d'une audience publique à Beit Mtoni, et un déjeuner offert à un négociant anglais en 1838, on peut lire J.S. Kirkman, (sous la dir. de) « The Zanzibar Diary of John Studdy Leigh, 1^{ère} », *International Journal of African Historical Studies*, 12, 2, (1980), pp. 286-7, 299-300.

de constructions variées, édifiées au fur et à mesure des besoins de la famille grandissante, et réunies par d'innombrables galeries ou des corridors, formait un ensemble plutôt laid.

Les appartements de notre palais étaient également très nombreux. Leur distribution intérieure s'est effacée de mon souvenir, mais je me rappelle très exactement la disposition de nos bains. Une rangée de douze bassins placés à l'extrémité de la cour composait les différents établissements de bains, indépendamment desquels il y avait ce qu'on appelait le « bain persan » qui était, en réalité, le bain de vapeur turc. Ce dernier, par l'architecture artistique de sa construction, était unique à Zanzibar.

Chacun de ces établissements comprenait deux piscines de 4 mètres de long sur 3 mètres de large, et dont la profondeur était calculée de façon que la nappe d'eau ne montât pas plus haut que la poitrine.

Ces bains, où l'on venait goûter une délicieuse fraîcheur, étaient très recherchés de tous les habitants de la maison. On y allait passer plusieurs heures par jour, aussi bien pour prier que pour dormir, pour lire et même pour manger et boire. De 4 heures du matin jusqu'à minuit, c'était un va-et-vient continu de gens qui entraient et qui sortaient.

Dès que l'on franchissait le seuil d'un de ces établissements construits partout sur le même plan, on avait à droite et à gauche des lieux de repos recouverts de nattes aux couleurs merveilleuses, sur lesquelles on priait, on rêvait ou l'on dormait. On n'y trouvait ni tapis, ni meubles rares, ni rien de ce qui constitue le luxe. Pour prier, le musulman doit porter un vêtement particulier, parfaitement propre, autant que possible tout blanc et qu'il ne met que pour la prière. Il va de soi que ce précepte religieux assez incommode n'est vraiment observé que par les musulmans très dévots.

Un étroit péristyle séparait ces lieux de repos de piscines, qui se trouvaient complètement à ciel ouvert. Deux ponts voûtés en pierre permettaient de monter des piscines dans un autre lieu de repos où l'on était tout à fait isolé.

Chaque bain avait son public particulier, et malheur à celui qui n'aurait pas respecté cette loi de l'étiquette. Il régnait d'ailleurs à Bayt-el-Mtoni un tel esprit de caste, que du plus grand au plus petit, tous l'observaient rigoureusement.

Des orangers, de la hauteur de nos plus grands cerisiers d'Europe, ornaient en rangs serrés la façade de nos bains dans toute sa longueur ; étant enfants, nous cherchions dans leurs branches un refuge et une protection contre la terrible sévérité de notre institutrice.

Dans toute l'étendue de la vaste cour, hommes et animaux vivaient paisiblement côte à côte, sans se gêner réciproquement. Les paons, les gazelles, les pintades, les flamants, les oies, les canards et les autruches couraient librement, nourris et soignés par les petits comme par les grands. Les enfants se faisaient une joie de ramasser les œufs nombreux pondus çà et là, surtout les gros œufs d'autruches, et de les porter au cuisinier qui, pour la peine, les bourrait de friandises.

A partir de l'âge de cinq ans, filles et garçons prenaient matin et soir une leçon d'équitation que leur donnaient les eunuques. Lorsqu'on les jugeait suffisamment habiles dans cet art, chacun d'eux recevait une monture. Les garçons étaient autorisés à se choisir un cheval dans les écuries royales, tandis que les jeunes filles recevaient de grandes mules blanches comme de la neige, et dont le prix était souvent aussi élevé que celui des chevaux. Le père nous offrait ces jolies montures avec leur harnachement complet.

L'équitation était pour nous un plaisir extrême. Il n'y a chez nous ni théâtres, ni concerts, ni aucune de ces distractions qui charment les loisirs en Europe. Nous organisons donc des courses de chevaux en liberté qui, malheureusement, se terminaient souvent par quelque pénible accident. L'une de ces chevauchées faillit me coûter la vie. Entraînée dans une course folle avec mon frère Hamdan (2),

(2) Hamdan est le vingt-troisième fils, et le plus jeune, de Saïd : voir P. PULICINO, *Aulad El Imam, A list of the Members of the Royal Family of Zanzibar*, 1954, p. 13. Sa mère était une Circassienne, et sœur de la mère de Madjid et de celle de Salmé. Il est mort de la variole en 1858. Il était alors âgé de 16 ans. Voir Farsy, *op. cit.*, pp. 15-16.

et ne voulant pas être dépassée par lui, je n'avais pas vu un grand palmier recourbé qui, tout à coup, me barrait la route. J'allais me fracasser la tête contre cet obstacle, lorsque la frayeur me fit instinctivement me rejeter brusquement en arrière et j'échappai ainsi par miracle à un danger imminent.

Une des particularités de Bayt-el-Mtoni, c'étaient les nombreux escaliers rapides et incommodes, dont les marches semblaient avoir été faites pour des géants. L'un d'entre eux, principalement, conduisait directement dans le haut de la maison, sans interruption ni palier, de telle sorte qu'on ne pouvait guère le monter qu'en se hissant jusqu'en haut le long d'une rampe assez primitive. La circulation dans ces escaliers était si grande que l'on devait réparer continuellement les rampes. Je me rappelle encore l'émotion de tous les habitants de l'aile que nous occupions, lorsqu'un matin on s'aperçut que les deux rampes de notre escalier de pierre, déjà si difficile à monter, s'étaient rompues pendant la nuit.

La statistique étant absolument inconnue à Zanzibar, il est naturellement impossible de savoir combien notre maison comptait d'habitants. Toutefois, je ne crois pas exagérer en estimant à un millier environ le nombre des hôtes de Bayt-el-Mtoni. Ce chiffre n'a rien d'extraordinaire pour l'Orient où il est d'usage d'avoir un personnel considérable lorsqu'on est riche et que l'on occupe un rang élevé. Le palais de Bayt-el-Sahel (3), ou « Maison de la Côte », n'en comptait pas moins.

Une aile de notre palais de Bayt-el-Mtoni, construction massive donnant sur la mer, était la résidence de mon père Seyyid (4) Saïd, imam de Mesket (5) et sultan de Zanzibar, qui l'habitait avec sa principale épouse. Il n'y venait passer que quatre jours de la semaine, étant retenu le reste du temps en ville dans son palais de Bayt-el-Sahel. Le titre

(3) Bet-el-Sahel (Bayt al-Sahil), la Maison de la Côte.

(4) Seyyid, Prince, Seigneur. Ce titre est le seul qu'utilisa Seyyid Saïd, bien que les Européens lui aient souvent attribué les titres d'Imam et de Sultan. Voir J.B. KELLY, *Britain and the Persian Gulf*, 1395-1880, 1968, pp. 11-12.

(5) Il s'agit de Mascate.

d'imam correspond à une dignité religieuse, et il est excessivement rare de le voir donner à un souverain. C'est à mon grand-père Ahmed (6) que nous sommes redevables de cette distinction qui, depuis, est devenue héréditaire pour toute notre famille.

Comme j'étais une des plus jeunes parmi ses enfants, mon père était déjà un vieillard lors que je le connus. D'une taille au-dessus de la moyenne, il avait le port majestueux ; son visage encadré d'une vénérable barbe blanche était empreint d'une douceur et d'un charme inexprimables alliés à un air de souveraine dignité. Malgré son amour des guerres et des conquêtes, c'était le modèle des princes et des pères de famille. Profondément imbu de l'esprit de justice, il n'aurait pas fait de différence entre son propre fils et un simple esclave, dans le cas d'une infraction quelconque. Plein d'humilité devant le Très-Haut, il était simple et bienveillant avec tous. Lorsque, après des années de fidèles services, un esclave s'était rendu digne de son estime, et venait à se marier, mon père faisait seller son cheval et s'en allait en personne présenter ses vœux de bonheur à la jeune fiancée.

Il ne m'appelait jamais autrement que « la vieille », à cause de ma passion pour la soupe au lait (en arabe : *farni*) qui est l'aliment de prédilection des vieillards qui ont perdu leurs dents.

Ma mère était une Circassienne (7) enlevée tout enfant de son pays natal. Ses premières années s'étaient écoulées paisiblement entre son père, sa mère et ses deux frères et sœur dans la ferme que ses parents exploitaient. Survint une guerre, les bandes de pillards albanais parcoururent le pays semant partout la ruine et le carnage. Toute la

(6) Son nom complet était Ahmed ben Saïd Al-Bou Saïdi. Voir la généalogie de Pullicino, *op. cit.*, p. 1. Il usurpa le pouvoir d'Oman en chassant la dynastie Yaarabi en 1749, date qui semble plus vraisemblable que 1741 ou 1744 (cf. Kelly, *op. cit.*, pp. 9-10). Il mourut en 1783.

(7) Les esclaves circassiens étaient amenés de l'Empire ottoman, des villages se trouvant à la frontière de la Russie. Les femmes avaient une allure remarquable : la plupart avaient les cheveux noirs, les yeux bleus et le teint très pâle, presque blanc ivoire.

famille se réfugia dans un souterrain, selon l'expression de ma mère qui, élevée à Zanzibar, ne savait pas ce que c'est qu'une cave. La horde sauvage découvrit leur retraite, massacra le père et la mère, et trois Arnauts emportèrent les trois enfants au galop de leurs chevaux. Bientôt, l'un des ravisseurs quitta ses compagnons et disparut à leur vue séparant pour toujours le frère aîné de ses deux jeunes sœurs ; les deux autres poursuivirent quelque temps leur route côte à côte, l'un avec ma mère, l'autre avec la petite sœur, une enfant de trois ans qui poussait des cris déchirants en appelant sa mère. Ils chevauchèrent ainsi jusqu'au soir, puis se séparèrent à leur tour, et jamais plus ma mère n'entendit parler de son frère ni de sa sœur.

Elle avait sept ou huit ans lorsqu'elle fut amenée chez mon père. On lui donna tout de suite comme compagnes de jeux et d'études, deux de mes sœurs qui étaient de son âge. Elle fut élevée et instruite avec elles ; elle apprit à lire, ce qui lui donnait une grande importance vis-à-vis de la plupart des jeunes filles qui venaient chez nous à l'âge de 16 et 18 ans, et qui très ignorantes, s'amusaient beaucoup de s'asseoir avec les tout petits sur la natte d'étude. Ma mère n'était pas jolie, mais grande et robuste, avec des yeux noirs et une chevelure noire superbe qui lui tombait jusqu'aux genoux. Douce et obligeante, elle n'avait pas de plus grande joie que de rendre service. Quelqu'un était-il malade, elle était la première à s'en émouvoir et à le soigner. Je la vois encore avec ses livres de piété à la main, allant d'un malade à un autre, lisant à chacun quelques versets religieux.

Très en faveur auprès de mon père, elle n'usa de son crédit que pour les autres, et jamais il ne sut rien lui refuser. Lorsqu'elle venait le trouver, il allait toujours au-devant d'elle, ce qui était une marque de déférence qu'il n'accordait pas à tout le monde. Bonne et pieuse, elle était très modeste, et de nature droite et franche. Elle ne manifestait pas de grandes capacités dans les travaux intellectuels, mais en revanche, elle était fort habile dans tous les ouvrages manuels. Elle n'eut d'enfants que moi et une petite fille qui mourut très jeune. Elle fut pour moi la mère la plus

aimante et la plus tendre, tout en me punissant sévèrement lorsque je l'avais mérité.

A Bayt-el-Mtoni, elle avait su se faire beaucoup d'amis, ce qui est fort rare dans le milieu de femmes arabes. Très croyante, elle avait en Dieu une confiance inébranlable. Pendant une absence de mon père, qui se trouvait alors en ville avec toute sa suite, le feu prit la nuit dans des écuries qui se trouvaient tout près de nous. L'alarme fut bientôt donnée ; dans toute la maison le bruit se répandit que nous étions menacées, que le feu allait nous atteindre. Ma mère me saisit d'une main, emportant de l'autre son grand manuscrit du *Koran* (c'est ainsi que le mot se prononce chez nous) et se hâta de prendre la fuite. En cette heure de danger, le reste était sans importance pour elle.

Autant que je peux me le rappeler, je ne connus jamais à mon père qu'une seule femme ou harim (8), ou femme légitime ; les autres femmes ou sarari (au singulier sourie) (9) étaient, à sa mort, au nombre de soixante-quinze achetées successivement au cours de son existence. Sa femme légitime, Azzé bint Sèf (10), née princesse d'Oman, était souveraine absolue dans la maison. Très petite de taille, et de physionomie absolument insignifiante, elle exerçait sur mon père un incroyable ascendant, au point qu'il souscrivait à tout ce qu'elle décidait. A l'égard des autres femmes et de leurs enfants, elle se montrait on ne peut plus despotique, hautaine et arrogante. Heureusement pour nous, elle n'avait pas d'enfants ! car alors leur tyrannie aurait été absolument insupportable. A la mort de mon père, nous n'étions que trente-six enfants (11), tous nés de ses concu-

(8) De l'arabe *harim*. Ce terme désigne aussi bien les lieux réservés aux femmes dans la maison arabe que celles qui y habitent. Homme, de l'arabe *hurma*, femme légitime, pluriel *harim*.

(9) Concubine. Voir SCHACHT, *An Introduction to Islamic Law*, Oxford, 1964, pp. 42, 127, 162, pour les règles qui régissent leur statut.

(10) Il semble qu'elle était une fille de Muza, elle-même fille de Ahmed ben Saïd. Elle serait donc la cousine de Seyyid Saïd ; cf. Pullicino, *op. cit.*, p. 6.

(11) On ne connaît que les noms de vingt-six des fils de Seyyid Saïd. Trois de ces fils connus décédèrent avant lui. Farsy, pp. 19-26 donne le nom de vingt de ses filles.

bines. Nous étions donc tous égaux, et n'avions pas à discuter ni rechercher la couleur de notre sang.

Bibi (12) (souveraine, maîtresse) Azzé, que tout le monde devait appeler « altesse » (seyyida) (13), était redoutée de tous, jeunes et vieux, grands et petits, et n'était aimée de personne. Je me rappelle encore aujourd'hui la façon dont elle passait devant nous tous, raide et impérieuse, adressant rarement à quelqu'un une parole bienveillante. Combien tout autre était mon bon vieux père ! Il savait parler affectueusement à chacun, qu'il appartînt à un rang élevé ou au plus humble. Notre altière belle-mère s'entendait extraordinairement à faire respecter son rang, et personne n'aurait osé l'approcher sans y être invité par elle. Elle était toujours escortée de sa suite, soit qu'elle allât chez mon père, soit qu'elle se rendît avec lui dans l'établissement de bain qui leur était exclusivement réservé. Tous ceux qui se trouvaient sur leur passage se confondaient en démonstrations respectueuses.

Le poids de sa tyrannie se faisait péniblement sentir pour tous, sans parvenir cependant à gâter le charme que la vie de Bayt-el-Mtoni offrait à ses habitants. Il était d'usage que tous les frères et sœurs, petits et grands, allassent tous les matins lui souhaiter le bonjour. Mais ils étaient si bien reçus que rarement l'un d'eux se risquait à se présenter avant le déjeuner, qu'elle prenait dans ses appartements ; aussi finit-on par n'y plus aller du tout, ce qui donnait satisfaction à son indifférence.

A Bayt-el-Mtoni habitaient mes sœurs les plus âgées. Quelques-unes d'entre elles, comme Schecha (14) et Zouène, auraient pu être mes grand-mères. Cette dernière avait un fils, Ali ben Suud (15), que je n'ai connu que lorsqu'il avait déjà la barbe grisonnante ; Zouène était veuve et, après

(12) Ce mot swahili signifie au sens strict grand-mère. Mais on l'utilise comme forme de politesse en s'adressant à toute femme quel que soit son âge.

(13) De l'arabe *seyyidah*, féminin de *seyyid*.

(14) De Schecha (Shayka), Farsy dit, p. 19, qu'elle était très religieuse. Zouène (Zuwayna) épousa le gouverneur de Rustaq, Suud ben Ali Sayf ben Imam Ahmed ; Farsy, *op. cit.*, p. 19.

(15) Ali ben Suud est issu du mariage mentionné dans la note précédente.